

FRANCE

La lettre de  
l'Association Nationale des Élus  
des Territoires Touristiques



# tourisme

## *Saint-Léger- les-Mélèzes* <sup>(05)</sup>

**ÉDITORIAL**

de Philippe SUEUR

P. 2

**VIE DE L'ASSOCIATION**

P. 3

**CONGRÈS DE L'ANETT**

P. 6

**ATELIER FAMILLE PLUS**

P. 7

**COLLÈGE DES PARLEMENTAIRES**

P. 8

**FINANCES LOCALES**

P. 9

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

P. 11

**INTERVIEW**

P. 17

de Gérald MARTINEZ,

Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes





# EDITO

Mesdames, messieurs,

Le Président de la République s'est exprimé sur la situation sanitaire et le Printemps 2021 ressemble de plus en plus au Printemps que nous avons connu en 2020. Le calendrier de retour à notre art de vivre à la française a été dévoilé. Il semble que l'on se tourne de nouveau vers un tourisme de proximité et « bleu-blanc-rouge » de nouveau cette année.

Emmanuel MACRON a donné un horizon de reprise. A partir de la mi-mai, les lieux de culture vont retrouver une partie de leur public et les bars et restaurants pourront accueillir des clients sur leurs terrasses si la situation le permet.

Le Gouvernement a décalé le scrutin des élections départementales et régionales aux 20 et 27 juin 2021. Un certain nombre d'entre vous participeront aux élections des exécutifs départementaux et régionaux qui débiteront le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Dans ces conditions nous avons préféré modifier les dates de notre Congrès annuel qui se tiendra les mardi 29 et mercredi 30 juin 2021 dans ma commune d'Enghien-les-Bains pour lancer la saison touristique d'été.

Le programme est en cours d'envoi avec ses temps forts, dont les 90 ans de notre Association.

Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité, Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat en charge du Tourisme seront parmi nous et je serai heureux de les accueillir à vos côtés.

Toutes les modalités d'inscription seront bientôt envoyées aux adhérents. Vous pourrez rapidement les consulter sur le site internet de l'ANETT ([www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)).

Cette année vous pourrez suivre les débats à distance et sur place.

Pour toute question sur l'organisation du Congrès, vous pouvez contacter l'équipe permanente de l'ANETT.

L'ANETT respectera scrupuleusement les mesures gouvernementales pour la tenue de son congrès.

Prenez soin de vous et restons vigilants,

Bien cordialement,

## Philippe SUEUR

Président de l'ANETT

Maire d'Enghien-les-Bains (95)

1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise



**FRANCE**  
*tourisme*

est édité par l'Association Nationale des Élus  
des Territoires Touristiques  
47, quai d'Orsay - 75007 PARIS  
Tél. : 01 45 51 49 36  
[www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)

Directeur de la publication : Philippe SUEUR  
Responsable de la rédaction : Géraldine Leduc  
Comité de rédaction : Simon Lebeau  
Conception et réalisation : Desgrandchamps

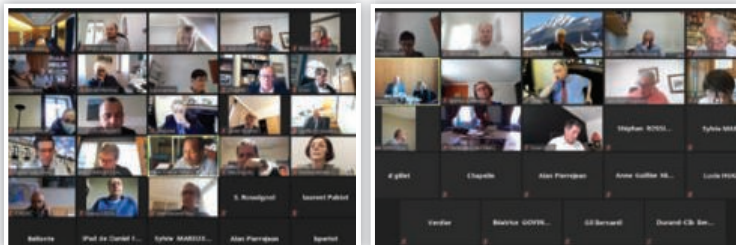


@ANETT\_tourisme

@anmscct

[www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)

## CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ANETT



**Le Conseil d'Administration de l'ANETT s'est réuni le mardi 12 janvier 2021 en visioconférence.**

Les présidents de commissions ont ainsi pu être nommés :

- **La commission hébergements touristiques** : réflexion sur les types d'hébergement, le droit d'urbanisme, le logement des saisonniers, le quota des logements sociaux, le problème de la taxe de séjour, ...  
*André AMEDEE-PERRILLAT, Maire du Grand-Bornand et Erven LEON, Maire de Perros-Guirec coprésident cette commission.*
- **La commission casinos** : actualité du secteur.  
*Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet-Paris Plage préside cette commission.*
- **La commission patrimoine bâti et naturel.**  
*Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin préside cette commission.*
- **La commission tourisme durable** : Comment respecter les trois piliers du développement durable : économique, environnement et social. Tourisme solidaire.  
*Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy et Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, coprésident cette commission.*
- **La commission smart tourisme** : nouvelles formes de tourisme et nouveaux outils.  
*Stéphan ROSSIGNOL, Maire de La Grande-Motte, préside cette commission.*
- **La commission outre-mer.**  
*Béatrice PERIOT anime cette commission.*

L'organisation du congrès de l'ANETT, les finances locales et l'impact de la crise sanitaire ont aussi été au cœur des débats. Les inquiétudes des stations de montagne et des stations thermales ont aussi été relayées aux membres du Conseil d'Administration.

Le Club des Partenaires de l'ANETT a été mis en place. Il est présidé par Laurent PABIOT, Maire de Sancerre. Il s'attèle en premier lieu à la mise en place d'une boîte à outils pour les adhérents de l'ANETT.

**Le Conseil d'Administration de l'ANETT s'est réuni le mardi 31 mars en visioconférence.**

Ce fût l'occasion de présenter le budget de l'ANETT aux administrateurs. A noter, que les administrateurs ont souhaité que le barème des cotisations soit inchangé compte tenu des difficultés des collectivités locales dûes à la crise que nous connaissons.

Le Conseil d'Administration a pu suivre les actions de l'ANETT ainsi

que l'actualité législative (Projet de loi «Climat et Résilience», Projet de loi 4D, ...).

Un point a été fait sur les différentes commissions de l'ANETT et l'avancement de leurs travaux.

Le Conseil d'Administration a validé les dates et le programme prévisionnel du congrès afin que l'équipe de l'ANETT invite les différents intervenants et que la logistique soit mise en place.



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès brutal le 29 avril 2021 de Monsieur Michel LEJEUNE, Maire de Forges-les-Eaux, qui fût Trésorier de notre Association et Député de son département de Seine-Maritime pendant de nombreuses années. Nous

nous souvenons avec émotion des moments passés avec lui. Nous nous associons à la douleur de sa famille, de tous les conseillers municipaux de sa commune et de ceux qui ont croisé son chemin.



### Nouvelles Stations Classées

- Barcelonnette (04)
- Guéthary (64)
- Villers-sur-Mer (14)
- Caen (14)
- Montpellier (34)
- Cayeux-sur-Mer (80)
- Montreuil-sur-Mer (62)
- Fleury-d'Aude (11)
- Saint-Valéry-sur-Somme (80)
- Vias (34)

En date du 1<sup>er</sup> mai 2021, depuis l'entrée en vigueur de la réforme, on compte 463 stations classées selon la nouvelle procédure.

### 4 nouvelles adhésions

- Montélimar (26)
- Laguiole (12)
- Nîmes Tourisme (30)
- Calais (62)
- La Grave (05)

### 5 nouveaux parlementaires rejoignent le Collège des Parlementaires de l'ANETT qui regroupe désormais 85 Députés et Sénateurs.

- Romain GRAU, Député des Pyrénées-Orientales
- Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges
- Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura
- Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes
- Gilles LE GENDRE, Député de Paris



## AUDITIONS DE L'ANETT

- Lors d'une audience auprès du **Cabinet de Sébastien LECORNU**, Ministre des Outre-Mer le Président a pu discuter avec l'équipe du ministre pour présenter les difficultés des communes d'Outre-Mer impactées par un tourisme à l'arrêt avec de nombreuses petites entreprises liées au tourisme. Ce fut l'occasion de rappeler la question des passeports et des visas, notamment pour les croisiéristes.
- Réunion avec le **Cabinet de Jacqueline GOURAULT** sur les questions d'urbanisme et notamment de l'application de la loi SRU dans les territoires touristiques. Le problème des quotas d'hébergements sociaux dans les stations classées et les communes touristiques a été évoqué. Cette question entre dans le champ du projet de loi 4D.
- **Jean-René CAZENEUVE**, Député du Gers a rencontré le Président l'ANETT, Philippe SUEUR dans le cadre du suivi de l'évaluation des compensations du filet de sécurité et des suites à donner. Le Président était accompagné de **Daniel FASQUELLE**, Maire du Touquet-Paris Plage et d'**Erven LEON**, Maire de PERROS-GUIREC qui ont pu témoigner sur la situation dans leurs communes.  
Jean-René CAZENEUVE a rappelé la reconduction du filet de sécurité en 2021.
- Le **mardi 23 février**, une réunion de concertation sur la formation des élus a été organisée par **Gabriel MORIN**, Conseiller Collectivités et Institutions Locales de la ministre Jacqueline GOURAULT. Il a été question notamment de la sous-traitance des formations.
- La commission des Lois de l'Assemblée nationale a créé, le 14 décembre 2020, une mission flash sur les entraves opposées à l'exercice des pouvoirs de police des élus municipaux.  
**M. Philippe GOSSELIN** Député de la Manche et **Mme Naïma MOUTCHOU**, Députée du Val-d'Oise, LREM, co-rapporteurs de cette mission, ont auditionné l'ANETT le **mercredi 24 mars**. Philippe SUEUR accompagné de représentants de Cannes et Saint-Tropez a pu faire part des difficultés des élus des territoires touristiques face à de nouvelles formes d'insécurité. Ce fut l'occasion de rappeler les spécificités des communes touristiques, notamment en termes de flux.
- Le **mercredi 24 mars** **Caroline CAYEUX**, Présidente de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et Maire de Beauvais a reçu en visioconférence **Philippe SUEUR**, **Edith GUEUGNEAU** et **Gérald MARTINEZ** pour faire un point sur les services offerts par l'agence aux élus de l'ANETT.  
Elle a proposé d'intégrer l'ANETT aux travaux sur le tourisme. Les élus ont ainsi pu mieux appréhender les offres de l'ANCT en termes d'ingénierie et savoir à qui s'adresser pour en bénéficier.  
À savoir que pour les communes de moins de 3 500 habitants et les intercommunalités de moins de 15 000 des services d'ingénierie peuvent être offerts sans frais par l'ANCT.
- Le groupe d'études « Développement économique de la montagne » présidé par le Sénateur **Cyril PELLEVAL** a auditionné le **vendredi 9 avril** les collectivités locales pour faire le point sur la situation des communes de montagne. L'inquiétude des communes a été relayée auprès du groupe d'études par les associations d'élus dont l'ANETT présente à cette audition.
- L'ANETT a participé à la réunion sur les finances du bloc communal organisée le **mercredi 21 avril** par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Cette séance de travail a permis d'échanger à propos de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées à la fiscalité locale, notamment sur la taxe de séjour. Le retour de l'exécution du filet de sécurité a permis de montrer que 43% de la dotation sera consacrée aux communes classées station de tourisme en raison de la baisse significative des recettes liées au tourisme et aux loisirs.

### Prolongation des classements hôteliers jusqu'au 31 décembre 2021

Pour les hébergeurs dont le classement arrivait à échéance en mars 2021, une nouvelle prolongation du classement a été instaurée.

En application du décret n° 2021-495 du 22 avril 2021 publié au Journal officiel le 24 avril 2021, les classements des hôtels, des terrains de camping, des résidences de tourisme, des parcs résidentiels de loisirs, des meublés de tourisme, des villages de vacances et des offices de tourisme qui devaient cesser leurs effets entre le 12 mars 2020 et le 31 décembre 2021 sont donc prorogés jusqu'au 31 décembre 2021, selon le communiqué d'Atout France.



## COMMISSIONS

### HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

La commission Hébergements Touristiques s'est réunie le **mercredi 10 mars** avec la participation de la Ministre du Logement, **Emmanuelle WARGON** qui a pu présenter la feuille de route sur les meublés de tourisme signée par l'ANETT. **André PERRILLAT-AMEDEE** a montré comment son intercommunalité avait permis le classement de nombreux meublés de tourisme. **Erven LEON** a bien rappelé les difficultés que représente le classement des meublés notamment pour renouveler le classement en station classée des communes.

Prochaine réunion le **mardi 1<sup>er</sup> juin** qui sera plus particulièrement consacrée à l'hôtellerie.

### PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

La première réunion de la commission Patrimoine Bâti et Naturel s'est tenue sous la présidence de **Frédéric REISS**, Député du Bas-Rhin, le **mercredi 31 mars**. Le programme de la réunion était très dense avec une présentation d'Atout-France, du Loto du Patrimoine, des Musées Nationaux et de l'ADPHILE sur la philatélie.

### OUTRE-MER

La commission Outre-Mer, s'est réunie le **jeudi 14 janvier**. Cette réunion était une réunion d'installation de la commission. Les élus ultra-marins ont ainsi pu faire connaissance et mieux appréhender les actions de l'ANETT.

Une nouvelle réunion s'est tenue le **mardi 23 mars** avec une présentation par Atout France de son Pôle Outre-Mer et de sa nouvelle organisation. La Direction Générale des Outre-Mer a présenté la déclinaison du Plan France Relance dans les territoires ultra-marins. Une enquête va être diligentée pour mieux appréhender les thématiques à étudier dans le cadre de cette commission.

### TOURISME DURABLE

La commission Tourisme Durable s'est réunie le **mardi 8 février 2021** sous la présidence d'**Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy et de Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes**. Cette réunion d'installation a aussi été l'occasion de présenter aux 85 adhérents présents le slow tourisme et les initiatives gouvernementales pour accompagner ce nouveau mode de tourisme. Cette thématique sera le leitmotiv des prochaines séances. C'est **Jérémy VINCENT** de la Direction Générale des Entreprises qui est intervenu sur cette thématique. **Nicolas DAYOT**, Président de la FNHPA et Président de la Commission Tourisme Durable du Comité de Filière Tourisme a présenté les travaux de cette commission.

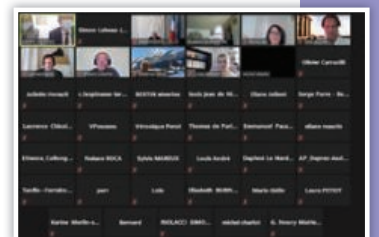
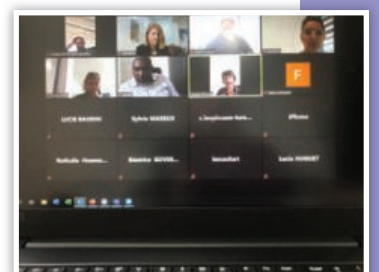
Une deuxième réunion s'est tenue le **mardi 23 mars** avec un point sur le projet de loi « Climat et Résilience » par **Xavier ROSEREN**, entraînant de nombreux débats, une présentation du fonds tourisme durable par l'ADEME, et la présentation du projet de réhabilitation du Sentier du Littoral par le cabinet d'**Annick GIRARDIN**.

### TOURISME INNOVANT

La réunion d'installation de la commission Tourisme Innovant s'est tenue, sous la présidence de **Stéphan ROSSIGNOL**, le **mercredi 21 avril** avec des présentations de la Banque des Territoires, de **Patrick VICERIAT**, Président de l'AFEST, de **Bertille DEPOILLY**, Responsable Affaires Institutionnelles et RSE du Boncoin et de **Jean-Guy de GABRIAC** sur le World Wellness Weekend.

### CASINO

La commission Casino s'est réunie le **mardi 2 février 2021** sous la présidence de **Daniel FASQUELLE**, Maire du Touquet-Paris-Plage et en présence de **Philippe SUEUR**, Président de l'ANETT et Maire d'Enghien-les-Bains. Les 75 maires présents ont écouté le Président de Casinos de France, **Jean-François COT** présenter l'activité des établissements et leurs propositions.



# 90<sup>e</sup> congrès de l'ANETT

À ENGHIEEN-LES-BAINS • 29 ET 30 JUIN 2021



## Mardi 29 juin

14h00

- **Assemblée générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire** pour les adhérents uniquement

15h30

- **Le Tourisme moteur de l'économie française** avec **Philippe SUEUR**, Président de l'ANETT et **Christian MANTEI**, Président d'Atout-France
- **Les travaux du Collège des Parlementaires de l'ANETT** avec **Martine BERTHET**, Sénatrice de la Savoie et **Xavier ROSEREN**, Député de la Haute-Savoie
- **Présentation des résultats du premier observatoire de l'ANETT, en partenariat avec l'IFOP, la Banque des Territoires et Bilendi, sur les demandes des touristes dans 10 ans** avec **Jérôme FOURQUET**, Directeur du Département Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'IFOP

18h00

- **Intervention de Joël GIRAUD**, Secrétaire d'Etat, chargé de la Ruralité

*Dîner de Gala pour fêter les 90 ans de l'ANETT*

## Animation des débats :

Frédéric BERETTA, Consultant Tourisme

## Mercredi 30 juin

9h30

- **Intervention de Xavier DUCEPT**, directeur de cabinet d'**Annick GIRARDIN**, Ministre de la Mer
- **Diffusion d'un film FDJ-Fondation du patrimoine sur la sauvegarde du patrimoine, un enjeu majeur pour l'attractivité touristique des territoires.**  
Le témoignage de FDJ et de 4 porteurs de projet dans le cadre de l'opération « Mission Bern »
- **Découverte d'une grande nouveauté : la « boîte à outils »** du club des partenaires de l'ANETT
- **Plusieurs ateliers au choix pour réussir à construire le tourisme de demain ?**
  - Comment aller vers un tourisme plus durable ?
  - L'e-tourisme : le numérique au service des territoires
  - Comment optimiser les hébergements touristiques ?

14h30

- **Financement et accompagnement des territoires Touristiques :**
  - Avec les interventions de **Jacqueline GOURAULT**, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, **Stanislas BOURRON**, Directeur Général des Collectivités Locales, **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**, Directrice du Réseau de la Banque des Territoires
- **Stations classées : un avenir aux valeurs sûres**  
Avec la participation de **Nicolas DUPAS**, Sous-Directeur du Tourisme, à la direction Générale des entreprises et de **Jean-Baptiste LEMOYNE**, Secrétaire d'Etat, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie qui remettra officiellement leurs classements aux Maires des nouvelles stations classées.

## Renseignements :

Sylvie MAREUX

01 45 51 49 36

[smareux@communes-touristiques.net](mailto:smareux@communes-touristiques.net)

et sur le site de l'ANETT :

[www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)





## LABEL FAMILLE PLUS

**Mardi 29 juin**

10h30 à 12h00

Une réunion technique sur le label est prévue lors du congrès de l'ANETT.

### La Famille, une cible à valoriser dans les destinations touristiques

Famille Plus est le label national qui garantit aux familles en vacances une offre homogène et qualitative tout au long de l'année.

**Famille Plus, présentation d'un label en fête : 15 ANS DU LABEL**

### Famille Plus, une démarche qualité à destination d'une clientèle incontournable

Dans une offre touristique toujours plus vaste et diversifiée, le label Famille Plus permet aux destinations de se singulariser.

**Mise en place de la labélisation par territoire :**  
prise en compte des spécificités et complémentarités des territoires

### Famille Plus une démarche globale des territoires associée aux partenaires

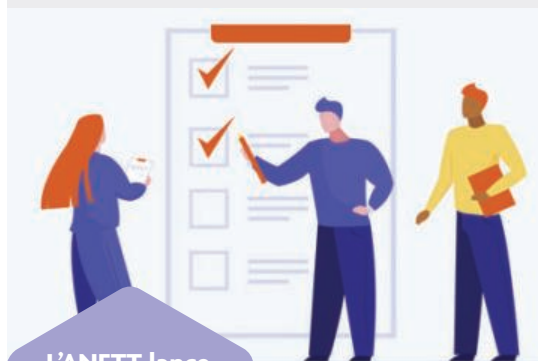
**Des partenaires engagés auprès des familles en vacances :**  
témoignages des partenaires Famille Plus

#### Contact :

Lucie HUGUET

lhuguet@communes-touristiques.net

## OBSERVATOIRE DU TOURISME • ENQUÊTE



# Quel tourisme dans 10 ans ?

L'ANETT lance son baromètre pour appréhender le tourisme dans 10 ans

## SOYEZ LES ACTEURS DU BAROMÈTRE DÉDIÉ AUX MAIRES

dont les résultats seront présentés au congrès des 90 ans de l'ANETT

Un dispositif inédit qui ambitionne de répondre à cette question :

### Comment aider les élus à se projeter et imaginer la nouvelle offre touristique dans 10 ans ?

Pour anticiper les évolutions du tourisme dans les territoires, l'ANETT a créé avec La Banque des territoires, l'institut d'études IFOP et le panel Bilendi, un **Baromètre unique**, qui va permettre de sonder les citoyens en France et les élus des territoires touristiques.

**L'ANETT le démontre depuis 90 ans, les solutions se trouveront même dans l'adversité !**

Ce Baromètre fournira à nos élus des indicateurs, des données, des témoignages utiles pour les décisions futures.

### Nous comptons sur votre participation !

L'IFOP vous adresse actuellement par courrier électronique le questionnaire.

Pour que les résultats soient les plus fiables possibles, nous avons besoin de la mobilisation de tous !



## PROJET DE LOI « 4D »



Le projet de loi « 4D » (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) introduit notamment la notion de différenciation, importante pour les territoires touristiques. L'exécutif entend ainsi faire du «sur-mesure».

Pour aller dans ce sens : des expérimentations et des transferts à la carte sont prévus aux côtés de transferts obligatoires.

De nombreuses mesures techniques sont inscrites dans le projet de loi (en

matière d'urbanisme ou de simplification administrative).

Les principales thématiques du texte sont les suivantes :

- Différenciation
- Transports
- Logement
- Urbanisme
- Santé et cohésion sociale
- Gestion RH
- Déconcentration
- Simplification de l'action publique locale
- Outre-mer

*L'ANETT se mobilisera sur ce projet de loi afin que la dimension touristique soit prise en compte dans les mesures de différenciation en termes d'urbanisme.*

## PROJET DE LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »



L'ANETT et son Collège de Parlementaires ont suivi avec attention les débats sur le projet de loi «Climat et Résilience» à l'Assemblée nationale. Un point sur l'avancée des débats a été effectué en visioconférence. Nous allons relayer les points d'attention les plus préoccupants pour les communes touristiques aux Sénateurs afin d'amender le texte.



### Collège des Parlementaires de l'ANETT

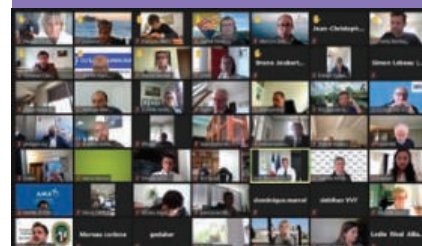
Le collège s'est réuni le **jeudi 21 janvier** pour faire le point sur les éléments à défendre dans le cadre du projet de loi 4 D et sur l'avancée du projet de loi « climat et résilience ».

Une nouvelle réunion s'est tenue le **mercredi 14 avril**. Une présentation sur l'avancée de la loi « Climat et résilience » et des amendements à proposer au Sénat ont été débattus. Un groupe de travail sur la loi 4 D a été lancé.

### Comité de filière tourisme

La dernière réunion du Comité de Filière Tourisme s'est déroulée le **vendredi 29 avril** et faisait suite aux annonces du Président de la République concernant le plan de déconfinement. Le Ministre est ainsi revenu sur les dates clés de réouverture de notre secteur.

Une réunion d'étape de la commission Tourisme Durable de ce comité de filière a aussi eu lieu le jeudi 28 avril.





## ÉTALEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU COVID-19 : PROLONGATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES



Afin de limiter l'impact des dépenses exceptionnelles de lutte contre la crise des collectivités locales sur leurs équilibres financiers, **Jacqueline GOURAULT**, ministre de la Cohésion

des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et **Olivier DUSSOPT**, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont annoncé la prolongation, sur le premier semestre 2021, de la procédure budgétaire et comptable dérogatoire d'étalement de charges, mise en place en 2020 pour redonner de l'oxygène aux finances locales. Un texte actualisant ce dispositif décrit par la circulaire du 24 août 2020 a été adressé aux élus locaux pour mise en application par leurs services.



### Le filet de sécurité reconduit en 2021 :

Dès le début de l'étude du budget à l'Assemblée nationale, l'ANETT a fait part de son soutien à un maintien des mesures de compensation pour les collectivités locales en 2021.

L'amendement prolongeant ce mécanisme a été retiré en première lecture à l'Assemblée nationale mais il a été déposé au Sénat par Martine BERTHET, Sénatrice de Savoie qui l'a défendu en séance. Les Sénateurs l'ont voté.

Le Député du Gers, Jean-René CAZENEUVE, l'a redéposé à l'Assemblée nationale qui l'a adopté dans une nouvelle rédaction.

Le texte contient certains éléments importants pour nos collectivités locales, dont la prolongation en 2021 du filet de sécurité introduit par la LFR3 du mois de juillet. Les communes et EPCI de France devraient ainsi disposer d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales des trois dernières années.



### L'ANETT VOUS INFORME SUR LA TAXE DE SÉJOUR

- Les délibérations doivent être adoptées avant le 1er juillet pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante. La date butoir pour délibérer est donc fixée au 30 juin 2021. Cette modification permettra à la DGFIP d'envoyer aux plateformes numériques les tarifs de la taxe de séjour des collectivités plus tôt. La saisie des délibérations sur la plateforme OCSIT@N est possible du 1er mai au 30 septembre 2021. Le fichier unique de la DGFIP sera disponible entre fin octobre et début novembre.
- Le système de double plafonnement prévu pour les hébergements non classés n'existe plus. Le plafond de la taxe proportionnelle est celui du tarif le plus élevé adopté par la collectivité mais il n'est plus limité à 2,30 euros. Cette disposition est applicable depuis le 1er janvier 2021 sans nécessité de délibérer. Cela signifie que si un établissement de type palace est situé sur le territoire de collecte de la taxe de séjour et que la commune a adopté le tarif plafond de 4,20 euros, les meublés de tourisme non classés seront soumis à ce montant.
- Pour palier aux difficultés rencontrées par les hébergeurs soumis à la taxe de séjour forfaitaire, l'abattement prévu pour la taxe de séjour forfaitaire pourra s'élever à 80% au lieu de 50% dans les territoires qui auront délibéré en ce sens. A noter que la délibération pour l'abattement peut être prise à tout moment de l'année.

Néanmoins, pour avoir une meilleure vision de la fréquentation touristique sur vos territoires, il est préférable d'opter pour la taxe de séjour au réel. Selon les données d'OCSIT@N, 3,2 % des délibérations prévoient un régime forfaitaire « intégral » (excepté pour les hébergements non classés) et 7 % des délibérations prévoient un panachage des régimes. Connaître la fréquentation réelle permet de mieux anticiper les besoins en terme de voirie, d'hébergements, etc.

- Afin de faciliter les échanges avec les plateformes numériques, nous vous incitons à bien indiquer l'adresse électronique du régisseur de la taxe de séjour sur la plateforme OCSIT@N.

### Barème de la taxe de séjour pour 2022





# ACTUALITÉS

## #JEREDÉCOUVRELAFRANCE

Afin d'accompagner la reprise et stimuler les envies des Français pour leurs séjours de printemps et d'été, Atout France a lancé le 11 mai 2021 une nouvelle version de la campagne fédératrice « #JeRedécouvre la France » sur le marché domestique.

L'ANETT a été partenaire des précédents dispositifs « Cet Eté Je Visite la France » ou « Je Redécouvre la France » et soutient à nouveau ce dispositif national de communication qui fédère l'ensemble des acteurs du tourisme.

## #JeRedécouvre laFrance

Vous pourrez à nouveau retrouver vos posts et contributions au sein de notre mur social sur France.fr à l'adresse suivante :

[www.france.fr/fr/campagne/jeredecouvrelafrance](http://www.france.fr/fr/campagne/jeredecouvrelafrance)



## VOLONTAIRES TERRITORIAUX EN ADMINISTRATION (VTA)

Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, annonce le lancement du volontariat territorial en administration.

Le volontariat territorial en administration (VTA) s'adresse principalement aux collectivités locales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes rurales. Les pays et pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) peuvent également embaucher des VTA, notamment si les missions proposées bénéficient exclusivement à des territoires ruraux. À titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités pourront bénéficier du dispositif.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes diplômés âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2. Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ces jeunes apporteront, très concrètement, leur concours aux acteurs locaux afin par exemple de mobiliser des financements du plan France Relance.

Joël Giraud « L'État soutiendra la collectivité locale dans le recrutement d'un VTA via une aide forfaitaire de 15 000 euros, qui sera versée sur décision du préfet. Près de 200 VTA seront aidés en 2021, avec un objectif d'au moins 400 pour 2022. »

De manière générale, les VTA fourniront un appui en ingénierie aux territoires ruraux. Les missions confiées aux jeunes volontaires pourront par exemple consister à :

- la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ;
- la réalisation d'un projet de territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- le déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités territoriales, etc.) et l'appui aux équipes et aux élus dans le montage des projets ;
- la réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles.



Les offres de poste proposées par les collectivités locales sont disponibles sur la plateforme VTA accessible à l'adresse :

<https://vta.anct.gouv.fr/>

Les collectivités locales souhaitant y déposer une offre de mission sont invitées à envoyer leurs propositions de fiche de poste à leur préfecture de département (le délégué territorial de l'ANCT) ainsi qu'à l'adresse nationale :

[vta@anct.gouv.fr](mailto:vta@anct.gouv.fr)







Le jeudi 25 mars, l'ANETT était invitée à intervenir dans le cadre d'une réunion régionale de Citeo pour la région Ouest. La thématique principale de cette réunion était le tri en vacances. Géraldine LEDUC et Simon LEBEAU ont ainsi pu présenter les actions de l'ANETT aux côtés de Citeo pour inciter les touristes à réduire leurs déchets, notamment les déchets sauvages. Erven LEON, Maire de Perros-Guirec a pu témoigner de la gestion des déchets dans sa commune.

L'ANETT vient d'ailleurs de conclure une opération flash pour inciter à conserver

ses déchets dans les espaces naturels. Félicitations aux communes suivantes qui gagnent 5 panneaux du programme ! :

- Saint-Pair-sur-Mer
- Saint-Martin-d'Ardèche
- Montrond-les-Bains
- Valloire
- Messery
- Saint-Léger-les-mélèzes
- Saint-Martin-d'Uriage
- Evian-les-Bains
- Bourbon-Lancy
- Dieulefit



Le programme « Gardez et Triez vos déchets » se poursuit sur la plateforme Quitri :

<https://quitri.com/espaces-naturels>

Si vous souhaitez installer des panneaux sur votre territoire, demandez un devis !



## HELLIO ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DÉCRET TERTIAIRE

Le parc tertiaire représente plus d'un milliard de mètres carrés et environ 15 % des consommations d'énergie finale en France. La part du secteur public dans le parc tertiaire est particulièrement importante, les bâtiments publics étant responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et de 50 % de la consommation d'énergie finale du secteur tertiaire.

L'ensemble des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup> devront se conformer à la loi Élan. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, son décret impose une réduction de la consommation d'énergie en trois étapes : - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. Sont concernés les bâtiments à usage tertiaires publics et privés : établissements de santé, bureaux, bâtiments administratifs, activités d'enseignement, etc.

La rénovation énergétique constitue l'une des solutions pour baisser la consommation d'énergie de ces bâtiments. HELLIO - GEO PLC, fort de son

expertise depuis 2018 dans l'efficacité énergétique, accompagne les collectivités dans l'atteinte de ces objectifs. HELLIO - GEO PLC propose des solutions adaptées à chaque étape des projets : audits énergétiques avec son bureau d'études intégré, mise en place de plans d'actions répondant aux enjeux du décret tertiaire, mobilisation optimale des dispositifs de financement des travaux, mise en place de contrats de performance énergétique (CPE) ainsi que le déploiement d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques reliable à la plateforme OPERAT... L'entreprise propose également des offres de travaux clés-en-main pour la rénovation énergétique du bâti public (calorifugeage et points singuliers des réseaux de chaufferie, isolation des combles et des planchers bas, ou encore mise à disposition de systèmes hydro-économiques).

« Depuis la mise en place du décret tertiaire, l'engagement est au rendez-vous. Nous

sommes sollicités aussi bien sur la partie études avec notre bureau d'études thermique que sur les travaux que nous mettons en place et finançons », constate Augustin Bouet, directeur des solutions HELLIO pour les grands comptes.

hellio





## BOUYGUES TELECOM S'ENGAGE AUPRÈS DE L'ANETT POUR L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES TOURISTIQUES

**Bouygues Telecom poursuit son engagement auprès des collectivités en signant un nouveau partenariat conventionné avec l'Association Nationales des Elus des Territoires Touristiques (ANETT).** Cette association s'inscrit dans un contexte de forts enjeux économiques tant pour l'industrie des télécommunications que pour celle du tourisme, visant à développer une dynamique d'échange et à avancer ensemble vers un numérique profitable à tous.

Les thèmes de travail anticipés sont multiples : suivi du programme New Deal Mobile en zones rurales, consolidation du réseau 4G, déploiement progressif de la technologie 5G, ou encore l'adoption généralisée du Très Haut Débit Fixe. Les questions

autour de nouveaux usages tels que les communications unifiées et les services de mobilité d'entreprise seront également traités.

Ce travail de réflexion au plus près du terrain permettra de poursuivre l'accélération de la couverture numérique des territoires à l'issue d'un processus respectueux de la gouvernance et des institutions locales. Il s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la dimension durable du numérique autour du recyclage des terminaux, de l'inclusion numérique, et des engagements RSE de Bouygues Telecom. Le tourisme durable et la smart city sont des exemples d'applications pratiques sur lesquels les élus membres de l'ANETT et Bouygues Telecom pourront réfléchir ensemble, en 2021.



### Contacts Bouygues Telecom >

Responsables adjoints des relations extérieures

**Inès DE BELSUNCE**  
IDEBELSU@bouyguetelecom.fr

**Pierre FERRET**  
PFERRET@bouyguetelecom.fr



**L'entreprise M2i Biocontrol, partenaire de l'ANETT, est le leader européen**

**des phéromones pour la protection des plantes en alternative aux pesticides dans le respect de la Loi Labbé.**

Les phéromones naturellement émises par les insectes, sont reproduites par biomimétisme et présentent de nombreux avantages : sélectivité, pas de toxicité pour la faune, la flore, les opérateurs et les riverains, pas de résidus, pas d'intrants dans les sols, pas de développement de résistance. Ces produits biologiques permettent par exemple de combattre efficacement, de manière pratique et économique les ravageurs des buis (pyrale), des pins et des chênes (processionnaires), les mineuses du marronnier ainsi que les charançons rouges du palmier.

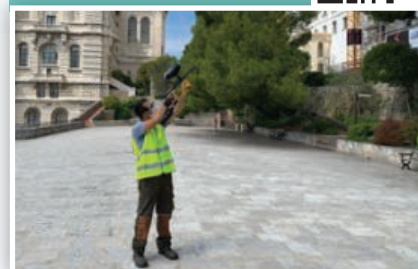
M2i, PME 100% française, partage avec l'ANETT la volonté de valoriser nos territoires dans le respect de l'environnement et la préoccupation d'un développement durable. D'ailleurs, M2i fournit depuis 2017 plusieurs communes adhérentes à l'ANETT : programme contre le charançon rouge du palmier par pièges en région PACA comme à Mandelieu ou Cannes, lutte par paintball contre la processionnaire du pin à Nice ou Anglet.

En outre, M2i a mis au point une méthode de lutte contre la pyrale du buis sans piège, unique en Europe, dite de confusion sexuelle, où le gel phéromonal est déposé dans les arbustes à l'aide d'un atomiseur manuel. Agréée en France par le Centre des Monuments Historiques et par l'ONE, cette solution probante est désormais distribuée partout en Europe.

### Nos experts sont à votre entière disposition >

Pour plus d'information, contactez-nous par mail : [contact.biocontrol@m2i-biocontrol.com](mailto:contact.biocontrol@m2i-biocontrol.com)

ou demandez des informations sur nos solutions : [www.m2i-lifesciences.com/commander](http://www.m2i-lifesciences.com/commander)



Lutte par phéromone par paintball contre la processionnaire du pin





## LA BANQUE DES TERRITOIRES CRÉE LE HUB DES TERRITOIRES, UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE DÉVELOPPEMENT OUVERT À SES PARTENAIRES

Le 20 mai prochain, la Banque des Territoires inaugurerait le Hub des Territoires, un nouveau lieu et dispositif dédié aux collectivités territoriales et à l'écosystème des acteurs territoriaux.

Il s'agit d'un espace de rencontres - physique et digital - pour inspirer des projets, aider à leur concrétisation, rassembler une large palette de ressources et mettre en relation les acteurs du développement des territoires : collectivités territoriales, bailleurs, entreprises et plus largement, l'ensemble des partenaires de la Banque des Territoires. Concrètement, le Hub des Territoires, c'est un lieu de 400 m<sup>2</sup> entre la Gare d'Austerlitz et la Gare de Lyon, des lieux partenaires en régions ainsi qu'un espace numérique pour interagir en ligne et en tout point du territoire.

Le Hub des Territoires organisera des événements, ateliers et résidences. Il proposera des méthodologies et des formats innovants, pour nourrir les réflexions et les projets. Le tourisme sera mis à l'honneur en juin et juillet.

Cet espace sera le vôtre : vous pourrez y partager des moments de créativité et de réflexion. Vous pourrez participer aux débats, tables rondes ou conférences qui y seront organisés, le cas échéant à l'initiative de partenaires de la Banque des Territoires, dont l'ANETT. Le Hub des Territoires représentera aussi une occasion de rencontrer des collaborateurs et experts de la Banque des Territoires, de la Caisse des Dépôts, de ses filiales, mais également ses très nombreux partenaires de l'ESS, de l'innovation, de la transition écologique...



### Découvrez le Hub des Territoires le 20 mai >

Inscrivez-vous à son inauguration qui se tiendra en ligne et en direct de 16h à 17h30.



## VACANCES 2021 : QUE VONT FAIRE LES FRANÇAIS CET ÉTÉ ?

Compte tenu des incertitudes provoquées par la crise sanitaire, il est difficile de savoir comment les Français et Françaises voyageront cet été.

Si la situation fait malheureusement écho à celle de l'année dernière, il y a des raisons d'espérer.

C'est ce que révèle une étude menée par leboncoin. Consulté chaque mois par 1 Français sur 2, ce géant du numérique est le 3<sup>ème</sup> site de réservation de location de vacances le plus visité en France. De quoi étudier finement les attentes de la population en matière de tourisme.

### Analyse :

- Seulement 18% des Français-es prévoient de voyager à l'étranger cette année, ce qui signifie qu'au moins 82% d'entre eux peuvent être intéressés par des vacances en France. Un fort potentiel d'attractivité pour notre pays et nos communes !

- Les Français-es aiment voyager près de chez eux. Si le littoral a la cote (69% des annonces consultées sur leboncoin se font sur un territoire situé en bord de mer), les utilisateurs regardent beaucoup ce qui se passe autour d'eux. Cette année, vous pouvez miser sur la proximité et ainsi attirer les citoyens proches de chez vous.
- Enfin, deux tendances à retenir : la flexibilité et la sécurité. Incertitudes obligent, les Français-es réservent de moins en moins longtemps à l'avance. Et lorsqu'ils le font, ils vont privilégier les destinations et logements qui vont appliquer des mesures sanitaires renforcées. Il faut les rassurer.



### Si vous souhaitez en savoir plus >

nous vous invitons à consulter l'article leboncoin Publicité sur leur site :





## UNE OFFRE ALTERNATIVE AU RESTAURANT D'ADMINISTRATION / INTER ADMINISTRATION

Les employeurs ont plusieurs avantages à recourir à la cantine digitale ou au frigo connecté. Le déploiement de ces solutions est très souple. L'installation de l'appareil est rapide et nécessite peu d'espace (2 m<sup>2</sup>), une simple prise Ethernet et de l'électricité. La livraison de repas centralisée demande simplement la mise en place d'un point de réception des commandes sur site et les opérateurs fournissent en général du mobilier permettant d'aménager ce corner dédié.

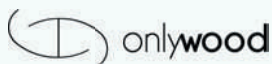
La souscription à la cantine digitale s'effectue par Internet et les collaborateurs peuvent réserver leur repas sur un site ou une application mobile, simplifiant le processus de commande et de règlement.

Grâce à ces dispositifs, l'employeur peut mettre en place une solution de restauration en interne sans investissement important. La plupart des opérateurs proposent des offres intégrant des remises et permettant la prise en charge directement ou en partie des repas des collaborateurs. Le coût d'installation d'une cantine digitale est de l'ordre de 1 à 2 € par repas, c'est-à-dire 2 à 4 fois moins cher qu'un restaurant d'administration.

Si vous proposez Ticket Restaurant® à vos collaborateurs, cette solution est également acceptée pour les paiements.

L'utilisation du format dématérialisé (carte Ticket Restaurant) permet en

outre aux collaborateurs d'avoir un accès simple et rapide aux cantines digitalisées.



## MOBILIER DE PLAGES RÉINVENTÉ #HANDIPLAGE

Depuis 4 ans, Onlywood est le partenaire des collectivités dans leurs projets d'aménagement et de valorisation du littoral afin de les rendre **accessibles à tous**.

**Onlywood** conçoit des mobiliers de plage 100% français, modulables et amovibles, respectant l'environnement de la fabrication à l'installation sur site. Nos équipements permettent la **labellisation Handiplage**.

*« Les mobiliers Onlywood valorisent le littoral en apportant des solutions d'aménagement durable. Ils répondent aux critères Handiplage en rendant la plage accessible à tous » Ramon Espi, Président de l'association Handiplage*  
*En période estivale, une seule cabine accueille plus de 500 personnes/jour. Véritable service d'intérêt public, nos vestiaires permettent d'orienter le flux touristique tout en informant. Engagé dans la charte « espaces*

*sans déchets plastiques », Onlywood propose une fontaine à eau pour réduire l'usage des bouteilles plastique.*

### Vestiaire d'extérieur des activités sportives

Suite aux derniers protocoles sanitaires. Nos vestiaires permettent de rendre possible l'utilisation des équipements sportifs en extérieurs.

Cette solution est nécessaire pour favoriser en toute sécurité la pratique d'une activité contribuant à l'épanouissement personnel.

Le vestiaire d'extérieur offre un design esthétique qui s'intègre dans le paysage. Ce vestiaire a été conçu pour être utilisé sans porte pour éviter les contacts grâce à sa courbure.

La structure se monte et se démonte facilement à deux personnes en 1h.





## **CAMPING-CAR PARK** **VACANCES 2021 : QUE VONT FAIRE LES FRANÇAIS CET ÉTÉ ?**



### **Les camping-caristes sont-ils indispensables à l'économie touristique ?**

Après une année marquée par la crise sanitaire, les camping-caristes ont été plus que jamais au rendez-vous sur les routes de France. En effet, le camping-car est l'un des modes de transport et d'hébergement les plus sûrs face au virus. C'est une bonne nouvelle pour nos régions et nos collectivités alors que l'activité touristique reste impactée par la COVID-19.

Avec **27 millions de nuitées enregistrées par an**, les camping-caristes sont, en effet, indispensables à l'économie touristique des territoires !

Le marché de l'hébergement des camping-cars représente d'ailleurs **35%** du marché de l'hôtellerie de plein air, soit un enjeu économique en France de **1,4 milliard d'euros** !

Pour preuve du dynamisme de ce marché, malgré la crise sanitaire toujours en vigueur l'été dernier, CAMPING-CAR PARK a totalisé 411 000 nuitées sur la période juillet et août 2020, soit une hausse de 21% par rapport à 2019. Cette augmentation était d'autant plus remarquable à deux niveaux :

- Les aires habituellement privilégiées ont maintenu un taux de fréquentation important ;
- Les aires moins fréquentées et les nouvelles aires ont enregistré des hausses records.

Pour profiter de cet engouement, il est primordial pour les collectivités de *structurer dès à présent leur territoire* pour accueillir dans de bonnes conditions ces nombreux touristes itinérants cet été !

**VOUS SOUHAITEZ  
CONTACTER NOTRE  
ÉQUIPE ?**

[commercial@campingcarpark.com](mailto:commercial@campingcarpark.com)

## **LE BIEN-ETRE AU CŒUR DU TOURISME INNOVANT**

Lors de la Commission Tourisme Innovant / Smart Tourisme de l'ANETT, Jean-Guy de Gabriac a dévoilé la nouvelle plateforme en Français et en 16 langues ([www.wellmap.fr](http://www.wellmap.fr)) qui place l'Humain et le partage d'expériences au cœur de la stratégie de promotion des territoires touristiques.

5 minutes suffisent pour inscrire en ligne votre Mairie, Office de Tourisme, et les escapades ou séjours bien-être proposés en Juin, Juillet, Août. Le public pourra réserver directement auprès de vos partenaires (réceptif, base de loisirs, prestataires sport, forme, et bien-être...). Pas besoin d'attendre le 5<sup>e</sup> Weekend Mondial du Bien-être (18-19 septembre 2021) pour donner envie de prendre soin de soi, en famille ou entre amis, dès cet été et découvrir la richesse de votre

patrimoine, gastronomie, activités de plein-air ...

D'ores et déjà, l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille, les 18 communes de la Route des Villes d'Eaux (Auvergne), la Destination Alsace mobilisent les forces vives de leurs partenaires les plus innovants pour concevoir de nouvelles offres aussi originales que possible, et respectueuses des règles sanitaires en matière de « slow tourisme » avec les professionnels locaux. Tout comme l'Office de Tourisme de Compiègne nous vous encourageons à tourner des vidéos en 360 degrés pour présenter des expériences immersives en réalité virtuelle qui seront diffusées par le World Wellness Weekend et la plateforme de tourisme virtuel AWTY.TRAVEL.

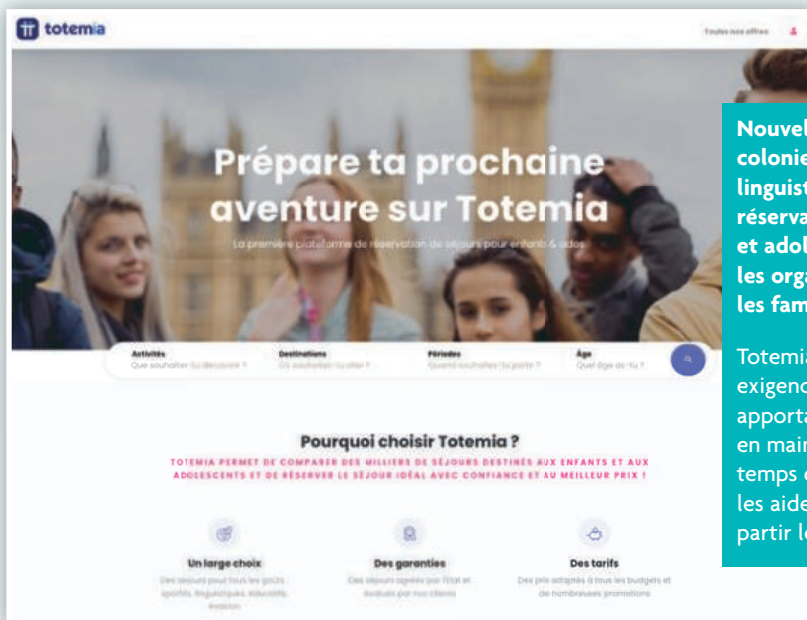
Vous aussi, rejoignez cette initiative française qui sera célébrée dans

120 pays avec pour capter l'attention des journalistes et blogueurs, et donner envie au grand public de réserver leur prochain séjour dans votre commune.





## LA JEUNE POUSSE TOTEMIA ACCÉLÈRE L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DES SÉJOURS POUR ENFANTS ET ADOS



Nouvel acteur sur le marché des colonies de vacances et des séjours linguistiques, Totemia modernise la réservation de séjours pour enfants et adolescents, mettant en relation les organisateurs de séjours et les familles.

Totemia s'engage à répondre aux exigences des familles en leur apportant une solution innovante clé en main, pour leur faire gagner du temps dans leur recherche de séjour, les aider à économiser et laisser partir leur enfant en toute confiance.

### Totemia entend digitaliser et agréger l'offre la plus large de ce marché :

Grâce à son moteur de recherche performant et très intuitif, Totemia permet de chercher, trouver, comparer des centaines de séjours.

En tant qu'agent de voyages, Totemia sélectionne et vérifie les agréments et certifications de tous ses organismes partenaires pour veiller à ce que chacun respecte les normes organisationnelles et sanitaires du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Par ailleurs, pour éviter l'accumulation des procédures

administratives, Totemia centralise tout sur sa plateforme et permet aux parents, grâce à un tunnel de réservation très intuitif, de suivre l'évolution de l'inscription de leur enfant et de rester en contact avec l'organisme pour suivre de près l'intégralité du séjour de leur enfant. Enfin, Totemia permet à tous les organisateurs, quelle que soit leur taille ou leur ancienneté, d'être **visible en fonction des activités proposées et non en fonction de leur renommée.**

### Totemia encourage la modernisation des séjours en mettant en avant des colonies à thème innovantes

Pour moderniser l'apprentissage et le loisir, Totemia propose sur sa plateforme des colonies de vacances à thèmes : séjours sportifs, séjours scientifiques ou dédiés à la nouvelle technologie avec des vacances axées sur l'astronomie, la robotique, l'informatique, ...

Les colonies de vacances **culturelles et artistiques** sont

aussi très appréciées. S'initier au théâtre, réaliser la mise en scène d'une pièce ou un court métrage sont de nouvelles découvertes que feront les jeunes :

Totemia encourage ainsi l'apprentissage et la découverte de nouvelles activités, mais aussi la modernisation des séjours dans le but de satisfaire une génération plus exigeante.

### Un vrai projet de transition pour accompagner durablement les acteurs du secteur et favoriser l'accès aux vacances pour tous !

En temps de crise sanitaire, ces vacances collectives contribuent à une meilleure égalité des chances par la découverte d'autres régions et l'ouverture à des réalités différentes du quartier d'origine. Enfin, elles aident au développement de l'acquisition de l'autonomie, et favorisent l'ouverture aux autres.

Totemia a cette ambition de participer à l'épanouissement de cette nouvelle génération et de transmettre des valeurs fortes comme l'esprit d'équipe, la cohésion, le partage, l'apprentissage.

Totemia se veut être aussi une plateforme éthique et se pose en défenseur du secteur des séjours pour jeunes et de l'investissement des organismes inscrits. Ainsi, Totemia prélève un taux de commission réduit sur les transactions, et ne classe pas les organisateurs en fonction d'un taux de commission mais selon des critères définis par les internautes.

**Totemia révolutionne le marché des séjours pour enfants et adolescents en lui redonnant les moyens de ses ambitions.**





## INTERVIEW DE

**Gérald MARTINEZ**

Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (05)

**La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes située dans les Hautes-Alpes au cœur de la vallée du Champsaur, est en zone d'adhésion du Parc National des Écrins.**

Commune support d'une station de ski qui a son front de neige en cœur de village, très familiale avec son VVF, son accro branches, ses gîtes et tables d'hôtes, ses parcours ludiques et culturels, son musée des animaux, sa crèche ouverte à l'année 7 jour sur 7 en hiver pour les saisonniers et les vacanciers en horaires atypiques, son site de parapente, un centre équestre, ses commerces ouverts à l'année, sa base de loisirs, ses places pour des pique-niques conviviaux et familiaux, disséminés dans la montagne et ses trois centres de vacances qui accueillent des classes de neige, des classes vertes ainsi que des groupes tout au long de l'année.

Avec une population à l'année d'environ 360 habitants et une capacité d'accueil d'environ 5 000 lits, nous contribuons fortement à l'économie de la vallée du Champsaur en offrant de l'activité aux artisans, aux commerçants et bien-sûr avec la pluriactivité nous arrivons à conserver une population assez jeune.

Notre préoccupation première est de renforcer l'attractivité quatre saisons, en proposant des activités pour les enfants, les familles, des spectacles musicaux ou groupes folkloriques locaux et en travaillant avec des prestataires, comme les bulles, les chiens de traîneaux et ballades tractées en intersaison, les sports nautiques sur rivières, les ballades découvertes avec des accompagnateurs en montagne, des parcours thématiques en collaboration avec les gardes du parc des Écrins.

La saison d'hiver que nous venons de passer est très atypique comme pour beaucoup d'entre nous ! Malgré tout, nous avons pu ouvrir des remontées mécaniques avec la collaboration du personnel de la régie et l'ESF (pas facile avec le chômage partiel) ce qui a permis de faire skier tous les enfants qui le souhaitaient à la grande satisfaction des parents et des familles présentes sur le site.

Même si d'un point de vue économique cette saison d'hiver est catastrophique, il y a la satisfaction humaine, celle d'avoir apporté aux vacanciers, le dépaysement, ainsi que l'insouciance dont ils avaient besoin.

Nous avons des remontées à cheval, tractant des enfants skieurs, avec un moniteur qui les

attendait au sommet de la piste pour des cours très particuliers. Des séances de biathlon en front de neige, les chiens de traîneaux dans un paysage enneigé digne des sites du grand nord canadien, une piste de luges avec un espace pour les plus petits, tout cela assuré par un service de secours sur piste prévenant et donnant les conseils utiles.

Nos activités en après-ski se sont déroulées sans restrictions particulières et tout le monde était rentré à 18h00 pour le couvre-feu. Les métiers de bouche ont assuré une livraison des repas à domicile à la grande satisfaction et remplacé le service manquant de la restauration. À cela s'ajoutent les activités proposées par le service animation : chasses au trésor, ateliers artistiques, découverte des animaux par la conservatrice du musée, tout cela en extérieur. Heureusement le temps a été propice à tout cela.

En montagne, les contraintes se multiplient au fil du temps, loin de la vie dont nous avons l'habitude, avec ses satisfactions et ses aléas climatiques, mais avec un imbroglio des normes, de textes non adaptés, inutiles, parfois même ubuesques, sur lesquels nous devons demander des dérogations, des adaptations, cela demande des heures de discussions, d'écrits, de déplacements et toujours nous justifier devient usant...

Un exemple : une porte d'entrée d'un établissement recevant du public doit s'ouvrir vers l'extérieur, logique me diriez-vous ? Sauf que dans la nuit il tombe un ou deux mètres de neige et là le matin on sort par la fenêtre de l'étage ou bien on reste au chaud... je pourrais vous donner plein d'exemples liés au bon sens, mes chers collègues Maires en connaissent la dure réalité. Loin des dessertes routières et ferroviaires, je ne parle pas des aéroports, nous avons la difficulté d'être, loin des yeux loin du cœur, heureusement les associations d'élus comme l'ANETT entre autres, sont là pour nous aider et nous accompagner.

Cela me permet de rebondir sur la commission tourisme durable qui rencontre un franc succès, ce qui nous met la pression à Edith GUEUGNEAU et à moi-même. Tant mieux, j'espère que cela va durer, car, il est très intéressant de partager des débats avec des collègues sur ces sujets qui nous touchent tout au long de notre mandat de Maire.

**Je n'en dirais pas plus en souhaitant à toutes et tous une belle saison d'été !**



### POUR SUIVRE LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE :

SITE DE LA COMMUNE

[communesaintlegerlesmelezes.com](http://communesaintlegerlesmelezes.com)

SITE DE L'OFFICE DE TOURISME

[champsaur-valgaudemar.com](http://champsaur-valgaudemar.com)

@gotochampsaurvalgo